

POUVOIR

Je soussigné :

Demeurant à :

Propriétaire de : action(s) de la société « **LES EAUX MINÉRALES D'OULMES** »

Donne pouvoir à :

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra, au siège social de la société « HOLMARCOM », sis à Casablanca, 20, rue Mostafa EL MAANI, **le jeudi 12 juin 2025 à 10h00**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
2. Décision d'émission d'obligations remboursables en actions (ci-après, les « ORA ») ;
3. Adoption des conditions et modalités de l'emprunt obligataire composé d'obligations remboursables en actions ;
4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet (i) de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, des ORA, (ii) d'arrêter les modalités et caractéristiques des ORA autres que celles fixées par l'assemblée générale extraordinaire et plus particulièrement le taux d'intérêt et le taux de décote applicables aux ORA et (iii) de signer le contrat d'émission d'ORA au nom et pour le compte de la Société ;
5. Autorisation de l'augmentation du capital social consécutive de la Société, en une ou plusieurs fois, par voie d'émission d'actions nouvelles en remboursement des ORA ;
6. Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires au bénéfice des porteurs d'ORA prévu par l'article 189 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 ;
7. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet (i) de fixer les autres modalités et caractéristiques de l'augmentation du capital de la Société réservée aux porteurs d'ORA, et notamment de déterminer le prix d'émission des actions conformément aux modalités fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire et le Conseil d'administration (ii) de réaliser ladite augmentation du capital et modifier les statuts de la Société en conséquence ;
8. Délégations de pouvoirs au Conseil d'administration pour prendre toutes mesures utiles et à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital et à l'inscription des actions à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca;
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

et à celle ou celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première Assemblée ne pouvait délibérer.

En conséquence, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour ci-dessus et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à :, le :

Faire précéder la signature par la mention « Bon pour pouvoir »)

À propos de "Les Eaux Minérales d'Oulmès"



Créée en 1933, Les Eaux Minérales d'Oulmès est une société anonyme cotée à la bourse de Casablanca depuis 1943, leader marocain de l'hydratation saine et des boissons rafraîchissantes. Avec plus de 2 000 collaborateurs et 8 sites de production, LEMO œuvre continuellement pour offrir à ses clients des produits de qualité supérieure. Engagée dans une croissance durable et responsable, LEMO est membre du « Global Compact » des Nations Unies et est détentrice de plusieurs Labels RSE nationaux et internationaux. Acteur international, la société opère également en Afrique subsaharienne, à travers sa filiale E.T.E. située au Bénin. Les Eaux Minérales d'Oulmès est une filiale du groupe Holmarcom.

Pour information :
Nabil SAID
Directeur Financier & Juridique
nsaid@oulmes.ma